

Image not found or type unknown



Compromis caduc apres deces

Par **max1**, le **04/09/2008** à **14:27**

j'ai signé un compromis pour la vente d'un bien avec une agence , on vient de me prevenir que l'un des deux acheteurs est decede , je n'ai encore rien reçu par écrit pour annuler la vente puisque la date butoir n'est pas encore passée.rnai je le droit de signer des mandats simples avec d'autres agences sans signer de compromis au cas ou la vente ne se ferai plus à la date butoir. et d'autoriser des visite .nréponse urgente merci